

dont il facilite la traite au mépris des ordonnances et de plus qu'il sème partout le sentiment d'insubordination. Le 28 septembre il annonce le départ de Montortier. Les deux hommes faisaient la paire, chacun à sa façon.

L'intendant Champigny arriva en juillet 1686 pour remplacer de Meulles qui retourna en France peu après. Champigny amenait "quelques compagnies de marine," selon une lettre de Lahontan du 8 juillet. Toujours "de marine" quoiqu'il ne s'agisse pas du tout de marins; et les termes "quelques compagnies" sont assez vagues pour ne dire que le moins possible, soit: une ou deux compagnies.

En 1686 Sidrac Dugué étant capitaine, je vois qu'il y avait dans sa compagnie un lieutenant du nom d'Isaac Laplace dit le chevalier.

Joseph Guyon sieur Dubuisson, Canadien, frère de madame de Cadillac, était lieutenant de la compagnie Subercase. Il a eu une longue carrière militaire.

Au poste de Châteauguay, en 1686, il y avait pour cominandant Jean Métayer sieur Demarais qui y fut tué par une bande d'Iroquois, car ces Sauvages commençaient à faire des courses aux environs de Montréal.

Cette année, Prevost est maintenu comme major de la ville et château de Québec.

Frederic-Louis Herbin de Bricourt était dans la colonie en 1686 avec le grade d'enseigne et devint lieutenant en 1703. En 1695 on mentionne son frère, Herbin d'Aucourt, chambelan du roi. Marié en 1704 avec une Canadienne, notre officier vécut jusqu'à 1754, ayant à peu près quatre-vingt-cinq ans. Son seul fils, Louis, né 1711, marié à une Canadienne, était capitaine lorsqu'il partit pour la France en 1760.

Le sous-lieutenant Pierre de Labrosse, sieur de Beaucage, a dû arriver en juillet 1686 avec son parent l'intendant Champigny. Il devint lieutenant et fut tué en 1692 par les Iroquois, au Long-Saut.

Daniel Auger de Subercase, capitaine en France, né au Béaru, est aussi de 1686 parmi nous. Il a été employé surtout dans les régions maritimes.

En janvier 1687 Denonville demande quinze cents vétérans pour faire une campagne sérieuse et s'emparer des cantons iroquois. Vers le même temps, le roi prescrit d'envoyer cinq cents armes à feu au Canada.

Le 8 juin Lahontan écrit de l'île Saint-Hélène, Montréal, que l'on construit des bateaux pour l'embarquement de vint "compagnies de la marine," et il ajoute que les milices campées dans cette île avec les réguliers sont au nombre de quinze cents hommes, de plus cinq